

LAURENT GROBÉTY

**Élaboration d'un quizz de préparation aux cours
d'introduction technique au droit**

Travail de fin d'études rédigé en vue de l'obtention du CAS en didactique
universitaire

Chaire de procédure civile et d'exécution forcée

BQC 3.816

Av. de Beauregard 13

1700 Fribourg

laurent.grobety@unifr.ch

+41 26 300 80 22

Travail rédigé sous la direction de la Prof. BERNADETTE CHARLIER

Travail déposé le vendredi 29 mai 2015

Table des matières

Table des matières	II
Table des abréviations	III
Introduction.....	1
I. Définition du projet.....	1
A. Contexte professionnel	1
B. Description du projet.....	3
C. Objectifs du projet	4
II. Mise en œuvre du projet	5
A. Technologie employée	6
B. Participation au quizz	7
C. Élaboration des questions	8
1. Cadre général de l'élaboration	8
2. Exemple commenté relatif à une séance d'exercice.....	8
D. Retours aux étudiants	10
II. Réflexions personnelles	10
A. Réflexion sur l'enseignement	11
B. Application des concepts et outils présentés lors des modules suivis.....	12
C. Compétences acquises grâce à ce projet	13
Conclusion	13
Annexe I : Ensemble des questions posées avec solutions	15

Table des abréviations

al.	alinéa
art.	article
ATF	Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral suisse
BeKo	Berner Kommentar
CAS	Certificate of Advanced Studies
CC	Code civil suisse du 10 décembre 1907 (RS 210)
consid.	considérant
CPC	Code de procédure civile suisse du 19 décembre 2008 (RS 272)
éd.	édition
etc.	et caetera
FF	Feuille fédérale
JdT	Journal des tribunaux
LP	Loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.1)
LSA	Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (Loi sur la surveillance des assurances) (RS 961.01).
N.B.	nota bene
n ^o	numéro
p.	page
p. ex.	par exemple
phr.	phrase
QCM	questionnaire à choix multiples
RO	Recueil officiel du droit fédéral
RS	Recueil systématique du droit fédéral
s.	et suivant(e)
SMS	Short Message System
ss	et suivant(e)s

Introduction

Le présent travail de fin d'études visant à l'obtention d'un CAS en didactique universitaire se présente sous la forme d'un projet professionnel. Le projet en question s'insère dans le cadre de l'enseignement de l'introduction technique au droit, dispensé en première année de *Bachelor* à l'Université de Fribourg. Cet enseignement développe chez l'étudiant¹ des compétences de base dans les domaines de la recherche documentaire et de la rédaction juridiques. Il vise avant tout à enseigner une méthode de travail indispensable à tout juriste, quelle que soit sa spécialisation.

L'objectif poursuivi par ce travail est double. Il s'agit dans un premier temps de tracer le cadre de ce projet et de déterminer les questions posées dans le quizz. Dans un second temps, une réflexion personnelle en lien avec sa mise en œuvre sera menée. Pour ce faire, il convient dans un premier temps de tracer le cadre exact du projet (*infra I*) avant de se pencher sur sa mise en œuvre (*infra II*). Un regard plus personnel quant à l'établissement et à la mise en œuvre de ce projet sera finalement apporté (*infra III*).

I. Définition du projet

Il s'agit dans un premier temps de décrire le contexte professionnel dans lequel ce projet sera mis en œuvre (*infra A*), avant de décrire le projet de manière détaillée (*infra B*) et de définir les objectifs que ce dernier poursuit (*infra C*).

A. Contexte professionnel

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'enseignement de l'introduction technique au droit, dispensée dans le cadre de l'enseignement de première année de *Bachelor of Law*. Ce cours est dispensé sous forme d'exercices pour lesquels l'auditoire est divisé en huit groupes d'une trentaine d'étudiants. L'enseignement intervient à raison de deux heures hebdomadaires au semestre d'automne. En guise de préparation à chacun des exercices, les étudiants sont invités à lire un certain nombre de pages de

¹ N.B. Par souci de simplification du texte, la seule forme masculine est employée dans l'ensemble du travail. Il est néanmoins évident que le terme « étudiant » regroupe aussi bien les étudiantes que les étudiants, ce d'autant que la proportion d'étudiantes de sexe féminin dans mon cours d'introduction technique au droit dépasse les 70%.

l'ouvrage de référence du cours. Les séances d'exercices débutent toujours par une introduction théorique d'une vingtaine de minutes et se terminent par 1 heure 10 d'exercices à proprement parler.

L'évaluation du module ne s'effectue pas par un examen écrit ou oral mais par le biais d'un travail écrit individuel de l'étudiant, le travail propédeutique. Celui-ci rédige ainsi un travail écrit de 25'000 à 30'000 signes comprenant un appareil critique. Il s'agit en principe d'un exposé sur un sujet juridique qui doit être effectué à la lumière de la loi, de la jurisprudence et de la doctrine. L'étudiant démontre ainsi d'une part ses compétences en matière de recherche juridique en lien avec un sujet donné et d'autre part ses compétences en matière de rédaction juridique. Enfin, les aspects formels, tels qu'enseignés en cours, doivent être maîtrisés.

Outre la documentation distribuée par le biais de *Moodle* et lors des exercices (qui revêt un caractère illustratif), le support de cours est constitué par un ouvrage de référence². Cet ouvrage a l'avantage de présenter la matière de manière approfondie et détaillée. Il constitue d'ailleurs un ouvrage de référence en Suisse romande, que ce soit pour les étudiants, le domaine académique ou les praticiens (avocats, magistrats, administrations publiques et juristes d'entreprise). Il est néanmoins réputé auprès des étudiants pour être particulièrement dense et présenté de manière peu didactique. Ces caractéristiques sont d'ailleurs pleinement reconnues et assumés par ses auteurs qui indiquent dans la préface que « *ce livre est ingrat : La première partie, consacrée à la recherche juridique, est rébarbative ; la seconde, traitant de la rédaction juridique, est en plus prétentieuse* ». L'utilisation de cet ouvrage est toutefois impérative, tant pour les étudiants que pour les enseignants et ce à tous les niveaux d'études (Bachelor, Master, doctorat). La Directive n° 3 de la Commission d'enseignement de la Faculté de droit du 8 octobre 2013 prévoit en son art. 50 que « Les étudiantes et étudiants doivent identifier et indiquer les références des affirmations et idées empruntées à d'autres auteurs ou d'autres sources. Ils procèdent ainsi peu importe que les passages soient cités littéralement (citations directes) ou en substance (citations indirectes). Les références à la doctrine ou à la jurisprudence figurent dans les notes de bas de page. En ce qui concerne la manière

² TERCIER PIERRE/ROTEN CHRISTIAN, *La recherche et la rédaction juridiques*, 6^e éd., Genève 2011.

de citer, il est prié de se référer à l'édition actuelle de Pierre TERCIER / Christian ROTEN, *La recherche et la rédaction juridiques*, Genève ».

Le présent projet intervient enfin sur fond de changement de paradigme pour ce qui est de l'enseignement de l'introduction technique au droit. Depuis de nombreuses années et jusqu'au semestre de printemps 2014, cet enseignement intervenait sous forme de cours *ex cathedra* et était donné par un chargé de cours. Le taux de participation à ce cours avoisinait en moyenne un ratio d'une quinzaine d'étudiants sur les 250 environ que compte l'auditoire de première année. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce taux de fréquentation (plage horaire, complexité de la matière pour des étudiants de première année, etc.). Sur la base de ce constat, et fondée sur le fait que de nombreux étudiants présentaient de grosses lacunes en matière de recherche et de rédaction juridiques, la Faculté de droit a décidé de se calquer sur le modèle de la filière germanophone, qui enseigne l'introduction technique au droit sous forme d'exercices depuis dix ans.

C'est ainsi que la Faculté de droit a profité du départ à la retraite du Professeur responsable de l'introduction technique au droit pour attribuer cet enseignement à une autre chaire. Elle a en outre décidé de changer le mode de fonctionnement en ce sens qu'elle ne dispenserait plus de cours *ex cathedra* en introduction technique au droit. L'enseignement est désormais assuré par quatre lecteurs, chacun responsable de deux groupes de trente étudiants, et non plus par un chargé de cours. Suite au premier semestre, le taux de fréquentation des exercices s'est élevé en moyenne à une vingtaine d'étudiants par groupe (soit un total de 160 étudiants, ce qui est plus de 10 fois supérieur aux années précédentes).

B. Description du projet

Le présent projet trouve son point d'ancrage dans deux constats fait lors de mon premier semestre d'enseignement. Le premier réside dans le fait que les étudiants, trouvent effectivement l'ouvrage de référence dense, complexe et parfois même peu compréhensible. De ce fait, la plupart arrive au cours sans avoir lu les pages nécessaires ou les ayant lu mais mal comprises. Le second constat réside dans le fait que la préparation lacunaire des étudiants se fait ressentir lors des 20 premières

minutes de théorie. Certains découvrent la matière à ce moment-là, d'autres tentent de rectifier les éléments pas ou mal compris. Cela a souvent créé un décalage entre le cours que j'avais préparé et celui que j'ai effectivement donné dès lors que j'ai dû m'adapter aux questions des étudiants.

Le point de départ de ce projet réside ainsi dans mon souhait de faciliter l'assimilation de la matière aux étudiants afin qu'ils puissent mieux profiter de la partie théorique du cours et surtout des exercices qui suivent. Le projet consiste dès lors à créer un quizz leur facilitant la préparation des exercices. L'idée est d'insérer sur *Moodle*, chaque semaine, trois questions sur la matière qui sera traitée lors des exercices. Les étudiants sont invités à chercher les réponses dans le livre et à répondre à ces questions. Les résultats du test me permettent alors d'adapter mon cours en fonction des réponses – correctes ou non – des étudiants. Le postulat de départ consiste à se dire qu'il est préférable qu'une grosse partie des étudiants ait fait la démarche de répondre à trois questions en cherchant la réponse dans l'ouvrage, plutôt que de se dire qu'une minorité des étudiants a lu l'ouvrage intégralement sans avoir forcément tout compris. Les questions seront également reprises et éventuellement complétées et adaptées lors de la dernière séance (qui est une leçon de répertoire sur toute la matière du semestre).

Ce travail n'aborde que la question de l'élaboration du quizz. J'écarte volontairement les aspects techniques traitant de la mise sur pied et de la mise en ligne des questions, ainsi que les premières expériences des étudiants avec le questionnaire, dès lors que le cours lors duquel sera mis sur pied n'interviendra qu'au semestre d'automne 2015. Des aspects de réflexion personnelle à ce sujet seront toutefois brièvement abordés (*infra* III), dans la mesure où cela est nécessaire à une anticipation des problèmes pouvant être rencontrés lors de la mise en œuvre du projet.

C. Objectifs du projet

Le but premier de l'élaboration d'un tel quizz est d'accompagner les étudiants dans leur compréhension de la matière afin qu'ils puissent profiter au mieux des activités présentiels. Il ne s'agit pas pour eux, ou plutôt qu'indirectement, d'une manière de

leur faire assimiler ou apprendre la matière. Il n'y a en effet pas d'examen portant sur l'introduction technique au droit. Ce qui importe, c'est qu'ils soient en mesure de démontrer l'application pratique des méthodes enseignées en cours dans le cadre de la rédaction de leur travail propédeutique.

Le quizz mis sur pied ne saurait en aucun cas être compris comme un substitut aux cours et aux exercices. Il s'agit d'une fonction d'aide à l'apprentissage des étudiants, à savoir d'un instrument leur servant à mieux comprendre la matière. Il ne dispense en aucun cas les étudiants de participer aux exercices et ne saurait non plus se substituer au travail individuel. Il ne suffit d'ailleurs à lui seul pas à acquérir le niveau de compétence suffisant pour rédiger un travail propédeutique jugé satisfaisant.

L'élaboration de ce quizz poursuit également des objectifs tournés vers l'enseignant. En effet, il est plus aisé de préparer un cours tout en pouvant anticiper les questions et en pouvant répéter les points qui ont posé des problèmes à la plupart d'entre eux. Dès lors que l'enseignement de l'introduction technique au droit est réparti en huit groupes et dispensé par quatre lecteurs, les quizz permettront aussi de coordonner les enseignements. Chacun des lecteurs pourra alors préparer sa présentation théorique selon les trois questions phares ainsi que selon les réponses des étudiants³. Ce projet peut aussi, selon les cas, amener à des synergies et une coordination accrues entre les différents lecteurs.

II. Mise en œuvre du projet

La réalisation projet implique dans un premier temps de définir par le biais de quelle technologie les étudiants seront amenés à participer au quizz (*infra A*). Dans un deuxième temps, il convient d'expliquer plus en détail la manière dont se déroulera la participation au quizz avant un cours (*infra B*). Ensuite, il y a lieu de décrire les conditions cadre à l'élaboration des questions, exemple à l'appui (*infra C*). Pour terminer, le retour qui sera donné aux étudiants ayant – ou non – participé au quizz doit être défini (*infra D*).

³ À noter que la fonction quizz permet à chacun des lecteurs un double suivi. Il peuvent d'une part regarder les résultats et statistiques de l'ensemble de l'auditoire et d'autre part le faire pour les étudiants de son/ses groupes. Cela permet p. ex. de mieux appréhender les problèmes des étudiants si la participation au quizz au sein d'un groupe est faible.

A. Technologie employée

Lors du changement de système pour l'enseignement de l'introduction technique au droit en été 2014, une plateforme *Moodle* a été mise sur pieds par l'assistante et complètement retravaillée par ses soins. Le tout a été effectué en collaboration étroite avec les lecteurs responsable de l'enseignement. Des échanges avec l'équipe enseignante en charge de l'introduction technique au droit en allemand ont également eu lieu à intervalles réguliers. L'ensemble de la documentation annexe relative au cours se trouve déjà sur cette interface. De plus, de nombreuses indications quant à la rédaction du travail propédeutique y figurent. Enfin, les étudiants sont régulièrement invités à effectuer diverses tâches administratives ou autre par le biais de *Moodle* (inscriptions, questions sur les divers forums, etc.).

Le choix de *Moodle* comme technologie employée pour la mise en place du quizz s'impose dès lors assez naturellement. Il aurait certes été possible de choisir d'autres interfaces ou d'autres moyens. On aurait notamment pu distribuer aux étudiants des questions sous format papier. Il aurait également été envisageable d'utiliser d'autres interfaces informatiques. Toutefois, par souci de simplification et au vu des possibilités offertes par *Moodle*, c'est cette interface qui sera retenue. Plusieurs raisons parlent en ce sens.

Tout d'abord, il s'agit de simplifier la tâche des étudiants et des enseignants en évitant de multiplier les canaux de communication et les sources d'informations. Dès lors que les étudiants se rendent régulièrement sur *Moodle* que ce soit en guise de préparation aux exercices, ou pour effectuer diverses tâches administratives ou dans le cadre des autres cours, le quizz n'en devient que plus accessible. Cette accessibilité maintient à mon sens un taux de participation le plus élevé possible.

Outre les questions d'accessibilité et d'uniformité des canaux d'informations, *Moodle 2* offre un grand nombre d'outils informatiques visant à favoriser certaines activités à distance. Il existe notamment des outils permettant le dépôt de devoirs en ligne, des classes virtuelles, des forums, des activités ludiques, des *hot potatoes*, etc. Au sein même des quizz, il est possible de formuler différents types de questions et de

prévoir différents types de retours aux participants. Ce dernier point fera l'objet d'une explication plus approfondie (*infra* C 1).

B. Participation au quizz

Le but du quizz est de guider les étudiants dans leurs lectures de préparation pour chacune des séances d'exercices. La participation au quizz interviendra alors en amont du cours, lors de la préparation individuelle par les étudiants. À cet égard, la consigne sera la suivante. Les étudiants sont informés de la marche à suivre lors du premier cours, qui a lieu le vendredi après-midi. Sur *Moodle*, chaque exercice dispose d'une rubrique qui lui est propre. Lors de sa préparation individuelle, l'étudiant répond aux questions posées dans le quizz à l'aide de l'ouvrage de référence et soumet ses réponses. Afin de pouvoir bénéficier d'un retour de l'enseignant lors du cours, il est demandé aux étudiants de bien vouloir remplir le questionnaire jusqu'au vendredi 10 heures. La participation au quizz est facultative, elle n'entre absolument pas en ligne de compte pour ce qui est de l'évaluation finale du module.

Il semble important de préciser que le cours est déjà prêt à ce moment là, la prise en compte des réponses aux questions permettra à l'enseignant d'insister cas échéant sur certains points, d'appeler à la participation des étudiants sur les points qui semblent peu clairs, etc. Le quizz ne constitue pas de substitut au cours, ainsi, il n'est pas un élément essentiel de la partie théorique mais plus un complément. La participation au quizz n'intervient d'ailleurs que pour les exercices qui sont précédés d'une introduction théorique (*infra* Annexe I) et que pour les cas dans lesquels l'étudiant est invité à se préparer par le biais de lectures individuelles.

Afin de favoriser au maximum la participation des étudiants, les enseignants en charge de l'introduction technique au droit et moi même sommes convenus que j'élaborerai un nombre restreint de questions pour chaque cours, soit trois. Nous sommes conscients qu'un tel nombre est restreint et qu'il est difficile de couvrir l'entier de la matière ainsi. Toutefois, il s'agit surtout de guider l'étudiant dans sa préparation.

C. Élaboration des questions

1. Cadre général de l'élaboration

La partie relative à l'élaboration des questions constitue sans nul doute la partie la plus difficile du présent projet. Il s'agit en effet de ne pas négliger le choix des questions posées. Pour chaque séance d'exercices, trois questions doivent être élaborées. La difficulté consiste à trouver trois questions qui soient à la fois représentatives de la matière traitée lors de la séance d'exercices, qui – à elles trois – recouvrent la dite matière et qui soient enfin orientées sur les problèmes que pourront rencontrer les étudiants dans le cadre de leurs activités futures de recherche et de rédaction juridiques.

La forme choisie pour l'élaboration des questions est le QCM. La plateforme *Moodle* offre en réalité une panoplie très large de questions. Il est ainsi possible de poser des questions auxquelles l'étudiant répondra en rédigeant un court texte, en ordonnant divers éléments, etc. La forme du QCM a été choisie pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle s'inscrit dans le but poursuivi par le quizz. Permettre à l'étudiant de guider sa préparation. Elle s'inscrit également dans un autre raisonnement, soit celui d'offrir un outil de préparation qui soit rapide et qui favorise au maximum la participation des étudiants. La forme du QCM semble alors être la plus adaptée.

Un autre argument justifiant ce choix réside dans le type de compétences que l'étudiant doit développer lors du cours. Il ne s'agit pas seulement pour lui d'apprendre par cœur les concepts présents dans le livre (savoir-faire, savoir-redire et savoir-faire convergents). Il s'agit bien plus de comprendre ceux-ci et de pouvoir les appliquer dans le cadre de ses recherches et de ses travaux écrits juridiques (savoir-faire divergents, savoir-être et savoir-devenir). La formulation des questions, qui consistent bien souvent en une application pratique des concepts présents dans le livre poursuit cette finalité. Les exercices sont d'ailleurs tournés vers le même but.

2. Exemple commenté relatif à une séance d'exercice

L'exemple qui suit reprend les questions relatives au cours n° 9 sur la rédaction juridique et plus particulièrement les notes de bas de page. L'objectif relatif au cours

et aux exercices est le suivant : L'étudiant sait reconnaître les problèmes que peuvent contenir des notes de bas de page. Il sait rédiger des notes de bas de page en suivant une bibliographie.

1. *Les notes de bas de page :*

- a. *servent à mentionner les références (citations directes et indirectes)*
- b. *permettent d'insérer des digressions et des précisions aux développements effectués dans le travail.*

2. *Lequel de ces éléments ne doit pas figurer dans une note de bas de page mais entre parenthèses dans le corps du texte ?*

- a. *ZINGG, art. 59 CPC n° 13.*
- b. *art. 209 al. 4 2^e phr. CPC.*
- c. *arrêt 4A_51/2013 du 8 janvier 2014 consid. 2.1.*

3. *Parmi ces trois références au Berner Kommentar du CPC, laquelle est correcte ?*

- a. *ZINGG, art. 59 CPC n° 13.*
- b. *ZINGG, BeKo, p. 1385 s.*
- c. *ZINGG, art. 59 n° 13.*

Les questions ont été élaborées dans le but de permettre à l'étudiant à tout le moins de parcourir les passages relatifs aux principaux objectifs du cours. Ainsi, la première question est d'ordre général, elle demande à l'étudiant de s'interroger sur le rôle des notes de bas de pages et leur contenu principal. La seconde est plus spécifique, elle traite de la question de savoir ce qui ne doit pas figurer dans une note de bas de page. La troisième s'attèle aux aspects formels. Ce point est très vaste et sera traité de manière approfondie lors du cours et de l'exercice qui suit. Toutefois, j'ai jugé pertinent de m'arrêter sur la citation de commentaires, point qui pose souvent un certain nombre de problèmes aux étudiants. Pour ce qui est des aspects formels, les quizz, ainsi que l'ensemble des documents de cours, sont élaborés de telle manière à ce qu'ils respectent eux aussi les exigences formelles que nous attendons des étudiants (sauf bien entendu pour les éléments spécifiquement qualifiés « d'intrus »).

Cela permet aux étudiants de visualiser la « bonne » manière de faire un maximum de fois avant de rédiger leurs travaux.

D. Retours aux étudiants

L'outil *Quizz* de l'interface *Moodle 2* permet à l'enseignant d'apporter des retours, ou *feedbacks*, plus ou moins détaillés aux participants. La question se pose ici de savoir quel type de retours doivent être donnés. À l'image du quizz et de ses finalités, le retour donné aux étudiants sera assez simple et succinct. Plusieurs raisons parlent en ce sens, quand bien même d'autres seraient concevables.

Ainsi, le retour donné aux étudiants se limitera à indiquer si la réponse est correcte ou non et, cas échéant, quelle est la bonne réponse. Si la réponse est correcte, une indication correspondante apparaît. Si la réponse est incorrecte, un message indiquant « la bonne réponse était :... » s'affiche. Les réponses sont données lorsque l'étudiant a terminé le quizz.

Il pourra être reproché à ce retour de ne pas être assez complet et de ne pas indiquer clairement à l'étudiant pourquoi sa réponse est fautive. Ce retour succinct est volontaire et s'intègre dans la nature même du quizz. Il s'agit de permettre à l'étudiant de se préparer en recherchant les réponses dans le livre. Le quizz ne remplace pourtant ni la lecture individuelle, ni la participation active aux cours et exercices. Les réponses seront dès lors traitées en cours où les étudiants pourront poser leurs questions. Les étudiants seront de plus informés de cette procédure dès le début du semestre. Le fait que les réponses complètes soient données au cours uniquement fera mieux comprendre à l'étudiant le but du quizz que si un retour détaillé était donné sur le moment.

II. Réflexions personnelles

L'élaboration de ce projet ouvre la voie à un certain nombre de réflexions personnelles que ce soit au niveau de mon propre enseignement (*infra A*), de l'application des compétences acquises lors du cursus de didactique (*infra B*) ou encore des compétences développées lors de l'élaboration du projet et de la rédaction du présent travail (*infra C*).

A. Réflexion sur l'enseignement

L'élaboration de ce projet permet de se confronter à la question de la préparation individuelle des étudiants pour les cours. Elle permet en outre de se poser la question de la place à accorder aux nouvelles technologies de l'enseignement dans un cours universitaire ainsi que de la répartition du travail et de la transmission de compétences entre les cours et les activités individuelles à distance.

Le projet s'intègre à mon sens dans le changement de paradigme qu'a suivi l'enseignement de l'introduction technique au droit. Elle est passée d'une forme plutôt classique, un cours *ex cathedra*, à une forme atypique, un enseignement sous forme de classe inversée (*flipped classroom*). En caricaturant un peu, on pourrait dire que les étudiants suivent le cours à la maison ou à la bibliothèque et font leurs devoirs lors des cours et exercices. Le fait de faciliter la transition entre la part d'apprentissage individuel et les activités présentielles devenait presque une nécessité. En ce sens, l'aspect « ludique » que peut revêtir un tel quizz en comparaison avec la lecture d'un livre aidera sans doute à atteindre le but visé. Lors du semestre d'automne 2014, j'ai pu constater que bon nombre d'étudiants avaient, au fur et à mesure du semestre, abandonné leurs lectures de préparation face à la complexité de la tâche. Il est à espérer que le quizz permettra à la plupart d'entre eux à tout le moins de répondre aux trois questions en recherchant les réponses.

Il y a toutefois un certain nombre de risques liés à une telle instauration. Le principal est que les étudiants prennent le raccourci de se dire que la participation au quizz remplace la préparation individuelle, voire la participation active aux cours et surtout aux exercices. Cette croyance, au demeurant infondée, pourrait être accentuée par le fait que les étudiants sont en première année et qu'ils se trouvent en pleine phase de transition entre le secondaire II et un cursus universitaire. Il convient donc de rendre les étudiants attentifs à ce risque. L'information devrait circuler par plusieurs canaux. Sur *Moodle* tout d'abord, qui constitue la principale source d'information du cours, sur le quizz directement et, bien sûr, oralement et à intervalles plus ou moins réguliers lors des cours et exercices.

B. Application des concepts et outils présentés lors des modules suivis

Les compétences et connaissances développées lors de la formation en didactique se retrouvent tout au long de l'élaboration de ce projet et de la rédaction de ce travail. En effet, des compétences acquises lors des modules A (« Lehren und Lernen »), B (« Évaluation des apprentissages et des enseignements »), C (« Développement professionnel et gestion du travail académique ») ainsi que dans le Module « Arbeit an der eigenen Praxis » se retrouvent dans ce travail.

L'idée même de développer un tel quizz est apparue suite à une évaluation volontaire de mon cours, évaluation intervenue sur mon initiative après avoir suivi le cours sur l'évaluation des enseignements. Les étudiants ont émis le souhait d'un allègement de la lecture de l'ouvrage de référence qu'ils trouvaient complexe, parfois même « indigeste ». La simplification du cours par le biais d'un quizz de préparation est une idée qui a été exprimée lors du module « Arbeit an der eigenen Praxis ». À cette occasion, nous avons effectué diverses recherches ainsi que des petites présentations sur le thème des classes inversées (*flipped classrooms*) qui consistent à laisser les étudiants assimiler la théorie individuellement et à profiter des cours pour mener des discussions et des exercices pratiques en lien avec cette théorie. À cet égard, un de mes collègues a présenté une expérience similaire au présent projet menée dans le cadre d'un cours de pédagogie curative. Divers autres éléments abordés lors du cursus se retrouvent déjà à ce stade, je pense notamment à la prise en charge des besoins des étudiants.

Lors de l'élaboration des questions, nombre de compétences acquises lors du module A ont été mises en application. En effet, pour chacun des cours, les questions ont été établies en fonction des objectifs propres à chacun d'entre eux. La taxonomie de DE KETELE a été employée afin de déterminer le niveau de compétences visé au travers du quizz. Sans pouvoir les ranger dans l'un ou l'autre module, plusieurs éléments abordés lors du cursus ont été repris dans ce travail. Il s'agit avant tout des divers outils informatiques propres à l'implémentation d'un cours. Je pourrais également citer les pistes offertes en vue de susciter de l'intérêt et de développer, et entretenir, la motivation des étudiants. Même s'il ne s'agit pas de

questions visant à évaluer sommativement les étudiants, certains éléments abordés lors du Module B se retrouvent également.

C. Compétences acquises grâce à ce projet

La principale compétence développée lors de l'élaboration de ce projet a été la formulation de questions pertinentes. Cela peut sembler simple de prime abord mais la tâche est en réalité complexe. Les questions étant limitées au nombre de trois, il faut que celles-ci regroupent au maximum la matière traitée. Il est ensuite nécessaire qu'elles soient en adéquation avec la matière du cours. En outre, il faut que leur niveau soit adapté. Elles doivent être réalisables pour l'étudiant mais tout de même lui demander un minimum d'effort et de réflexion. Enfin, ces questions doivent être adaptées au but visé, soit à la compétence que je souhaite développer chez l'étudiant par le biais de la question. À cet égard, la taxonomie de DE KETELE a été très utile.

D'autres compétences restent à acquérir par le biais de ce travail. En effet, comme mentionné (*supra* II D), l'essentiel du retour aux étudiants interviendra lors du cours. Ainsi, une des principales compétences devant être acquise sera d'adapter, certes dans une légère mesure, la partie théorique de mon cours en fonction des réponses des étudiants pour leur donner un retour constructif. Je pourrais encore citer une utilisation optimale des différents outils et technologies à ma disposition, notamment celles offertes par *Moodle 2*.

Conclusion

L'élaboration de ce projet, de même que la rédaction du présent travail a permis de donner au quizz un cadre bien défini. Une fois ce cadre posé, il a été possible de mener une réflexion personnelle quant à ces questions. Ce projet m'a permis de me rendre compte de la grande diversité des outils pédagogiques à disposition d'un enseignant. Ceux-ci restent, probablement par manque d'informations et de temps pour leur mise en œuvre, que trop peu exploités.

S'il a fait l'objet d'une description détaillée quant à sa mise en œuvre, le présent projet se veut cependant ouvert et tourné vers l'avenir. Un certain nombre de choix

ont été faits et ce n'est que par le biais de sa mise en œuvre concrète, lors du semestre d'automne 2015 qu'il sera possible de se rendre compte de son utilité et de sa pertinence. À cet égard, il sera intéressant de voir quelle sera la participation des étudiants au quizz, comment ceux-ci l'accueilleront et quels seront ses effets sur leur apprentissage, bien que ce dernier point soit difficile, si ce n'est impossible, à mesurer. Quoi qu'il en soit, il est évident que des adaptations pourront être faites en cours de route suite aux retours des étudiants, à mon expérience et à celles de mes collègues. L'expérience menée permettra peut être de transposer de tels projets dans d'autres de mes enseignements, notamment à la Formation universitaire à distance où de tels projets revêtent encore plus de sens.

Annexe I : Ensemble des questions posées avec solutions

*N.B. : Pour chacune des questions, la réponse correcte est marquée en **gras**. Le feedback donné aux étudiants est volontairement succinct (supra II D). Si la réponse est correcte, une indication correspondante apparaît. Si la réponse est incorrecte, un message indiquant « la bonne réponse était : ... » s'affiche.*

Cours 1 : Introduction

Dès lors qu'il s'agit du premier cours, le cours 1 ne nécessite pas de préparation préalable des étudiants. C'est à cette occasion que le concept des quizz leur sera présenté.

Cours 2 : Recherche juridique – La loi

1. La législation, c'est :
 - a. **l'ensemble des règles juridiques contenues dans les textes édictés ou approuvés par les autorités investies du pouvoir législatif ou réglementaire.**
 - b. l'ensemble des actes qui contiennent des règles de droit applicables en Suisse.
 - c. l'ensemble des actes adoptés par l'Assemblée fédérale, selon la procédure législative.

2. Cette publication seule fait foi :
 - a. Le Recueil systématique du droit fédéral (RS)
 - b. Le Recueil officiel du droit fédéral (RO)**
 - c. La Feuille fédérale (FF)

3. La Feuille fédérale ne contient pas :
 - a. de motions ou de postulats déposés par les parlementaires.**
 - b. de résultats des scrutins populaires.
 - c. de rapports.

d. de Messages du Conseil fédéral.

Cours 3 : Recherche juridique – La jurisprudence

1. Tous les arrêts du Tribunal fédéral sont publiés au Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral.
 - a. vrai
 - b. **faux**

2. Les arrêts du Tribunal fédéral publiés au Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral sont tous reproduits intégralement.
 - a. vrai
 - b. **faux**

3. Le *Journal des Tribunaux* et *La Semaine judiciaire* sont des éditions « officielles » qui ont la même valeur authentique que le Recueil officiel des arrêts du Tribunal fédéral.
 - a. vrai
 - b. **faux**

Cours 4 : Recherche juridique – La doctrine

1. Un article peut être intégré à une revue (ou un périodique) ou à un ouvrage collectif.
 - a. **vrai**
 - b. faux

2. Parmi la liste ci-dessous, laquelle de ces publications est la seule à pouvoir figurer dans une bibliographie ?
 - a. HEINZMANN Michel/CHABLOZ Isabelle, *Polycopié de procédure civile*, Fribourg 2015.
 - b. FAVRE Christian/PELLET Marc/STOUDMANN Patrick, *Code pénal annoté*, 3^e éd., Lausanne 2011.

- c. **DIETSCHY Patricia, *Les conflits de travail en procédure civile suisse*, thèse Neuchâtel, Bâle 2011.**

4. Dans un travail écrit juridique :

- a. **il convient de varier au maximum les sources employées, de créer le meilleur équilibre possible entre les différents types de sources employées et de respecter l'équilibre linguistique.**
- b. il est possible de se limiter à cinq ou six sources pour autant qu'elles couvrent bien le sujet.

Cours 5 : Recherche juridique – Récapitulatif et méthode de résolution des cas pratiques

Il n'y a pas de partie théorique lors de ce cours ni de préparation attendue des étudiants.

Cours 6 et 7 : Recherche juridique – La recherche informatique I & II

1. Laquelle de ces publications n'est pas disponible sur www.admin.ch.
- a. Le Message du 28 juin 2006 relatif au Code de procédure civile suisse, FF 2006 p. 6841 ss.
- b. Le Code de procédure civile suisse du 19 décembre 2008 (RS 272).
- c. **La motion du conseiller national Alain RIBAUX intitulée « Pas de SMS ni de tweets depuis les salles d'audiences des tribunaux ».**
2. Vous souhaitez consulter une série d'arrêts rendus par le Tribunal fédéral. Lequel parmi ceux-ci ne figure pas sur www.bger.ch ?
- a. **L'ATF 49 I 14**
- b. L'arrêt 4A_51/2013 du 8 janvier 2014.
- c. L'ATF 140 III 561
3. Vous consultez un ATF en allemand et souhaitez savoir s'il a été traduit au JdT. L'information se trouve :
- a. dans le chapeau de l'arrêt.

- b. dans la recherche avancée pour abonnés du site web du Tribunal fédéral.
- c. sur le site web du JdT.

Cours 8 : Rédaction juridique – La table des matières et la table des abréviations

1. La table des matières contient :
 - a. **tous les titres et sous titres effectivement utilisés dans le travail.**
 - b. seulement le titre des principales parties.
2. Les abréviations courantes (telles que « p. » ou « n^o ») ne doivent pas figurer dans la table des abréviations.
 - a. vrai
 - b. **faux**
3. Laquelle de ces abréviations est complète :
 - a. LP Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.1).
 - b. **LSA Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance (Loi sur la surveillance des assurances) (RS 961.01).**
 - c. CC Code civil suisse du 10 décembre 1907.

Cours 9 : Rédaction juridique – La bibliographie

1. La bibliographie contient :
 - a. tous les ouvrages consultés lors de la rédaction du travail.
 - b. tous les ouvrages ainsi que tous les arrêts cités une fois au moins en note de bas de page dans le travail.
 - c. **tous les ouvrages effectivement cités en note de bas de page dans le travail et uniquement ceux-ci.**
 - d. à la fois les ouvrages consultés et les ouvrages cités en note de bas de page dans le travail.

2. Lorsque vous vous référez à un article dans un ouvrage collectif ou à un commentaire, votre bibliographie contient :
 - a. une entrée avec le commentaire, resp. l'ouvrage collectif.
 - b. une entrée avec le commentaire, resp. l'ouvrage collectif ainsi qu'une seconde entrée avec le commentaire de l'article cité resp. de la contribution spécifique au sein de l'ouvrage collectif.**
 - c. une entrée avec le commentaire de l'article cité resp. de la contribution spécifique au sein de l'ouvrage collectif.

3. Les références bibliographiques doivent être classées :
 - a. par ordre chronologique (selon la date de publication).
 - b. par ordre alphabétique (selon le nom de l'auteur).**
 - c. par type de doctrine (monographies, articles, etc.).
 - d. par ordre alphabétique (selon le titre).

Cours 10 : Rédaction juridique – Les notes de bas de page

1. Les notes de bas de page :
 - a. Servent à mentionner les références (citations directes et indirectes).**
 - b. permettent d'insérer des digressions et des précisions aux développements effectués dans le travail.

2. Lequel de ces éléments ne doit pas figurer dans une note de bas de page mais entre parenthèses dans le corps du texte ?
 - a. ZINGG, art. 59 CPC n° 13.
 - b. art. 209 al. 4 2^e phr. CPC.**
 - c. arrêt 4A_51/2013 du 8 janvier 2014 consid. 2.1.

3. Parmi ces trois références au *Berner Kommentar* du CPC, laquelle est correcte ?
 - a. ZINGG, art. 59 CPC n° 13.**
 - b. ZINGG, BeKo, p. 1385 s.
 - c. ZINGG, art. 59 n° 13.

Cours 11 : Rédaction juridique – La rédaction au sens strict

1. Les notes de bas de page ne sont nécessaires que lorsque l'on cite « mot à mot » un auteur, mais inutiles si l'on paraphrase.
 - a. vrai
 - b. **faux**

2. Dans un ouvrage de doctrine, vous lisez l'affirmation suivante que vous souhaiteriez vous aussi exprimer dans votre travail : « Selon le Tribunal fédéral (ATF 140 III 561 consid. 2.2.2.4), la réserve contenue à l'art. 209 al. 4 2^e phr. CPC ne concerne que les délais de déchéance de nature procédurale ». Laquelle de ces deux sources doit impérativement être citée en note de bas de page :
 - a. la référence à l'ouvrage de doctrine.
 - b. **la référence à l'ATF 140 III 561 consid. 2.2.2.4.**

3. Dans un travail écrit juridique :
 - a. il est souhaitable de reprendre de nombreux éléments dans d'autres ouvrages et de les citer entre guillemets.
 - b. **il y a lieu de formuler ses propres phrases tout en variant au maximum les sources utilisées.**

Cours 12 : Répertoire sur l'entier de la matière

Les questions peuvent être reprises et adaptées, respectivement complétées avec d'autres.